



CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 12

Délimitation du périmètre : Roland METRAL, inspecteur du VIII ème Arrondissement
Relevé : Bureau de géomètres G.Rey-Bellet SA

Mise à l'enquête : limite de la forêt par rapport au terrain à bâti

Mise en consultation : limite de la forêt en dehors des zones à bâti

Limites de la zone à bâti

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 29 OCT. 2003

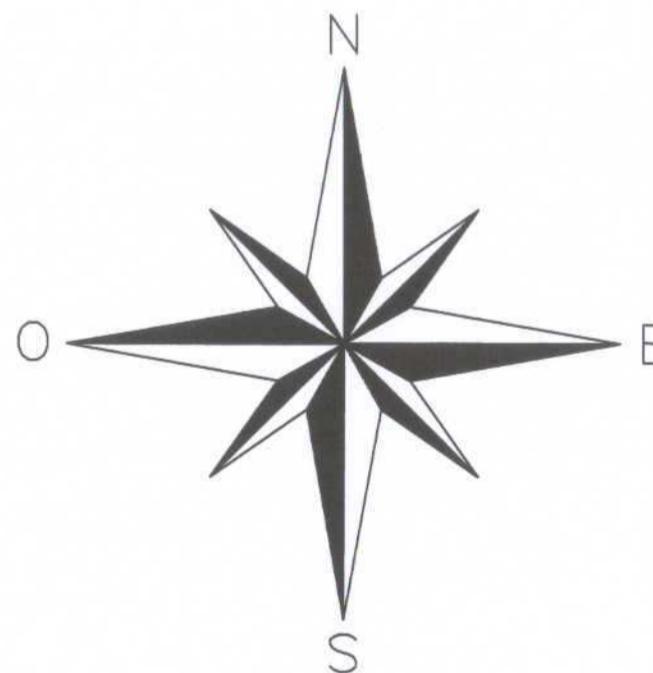
Droit de seau : Fr. 340

Pour approbation des délimitations forestières



L'inspecteur du VIII ème arrondissement	La Commune	Le géomètre officiel
		Christophe CACHAT Ing. rural et géom. EPFSA Géomètre officiel
Georges REY-BELLET SA BUREAU D'INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES	Etat cadastral : février 2003	St-Maurice, février 2003
Ch. Condamin 2 1890 St-Maurice	Echelle 1:1000	Surface 0.8
024/4851585	Fax.024/4851979	Affaire 993017

TOUT DROITS RESERVÉS
L'utilisation de ce plan à des fins commerciales et pour des opérations de vente est soumise à autorisation (art. 2, 2e éinde de la loi fédérale sur la protection des droits d'auteur et de nouvelles cartes nationales). Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale.



Plan 13

Plan 13

Plan 10

Plan 11



COMMUNE DE COLLONGES